

Compte Rendu de du CDAS du 24/01/2013.

Déclarations liminaires

La réunion a débuté par les déclaration liminaires de la CGT, Solidaires Finances Publique et Force Ouvrière.

-Les délégués FO ont réitéré leur demande d'une action sociale de qualité et de proximité rendue indispensable par un climat social dégradé. Ils se sont ensuite interrogés sur les conditions de travail de la délégation action sociale, en raison du non remplacement d'un CTR (conseiller technique régional) parti en retraite.

Le délégué départemental à l'action sociale a précisé que le CTR actuellement compétent pour le département du Nord siège à Bordeaux. Cette solution est provisoire, le recrutement des CTR par l'administration centrale est compliqué car cette fonction correspond désormais à un corps interministériel. Toutefois, Michel Desreumaux a précisé qu'en dépit de ce non remplacement, les assistants de service social effectuaient sans difficulté leur service sans allongement du délai de traitement des dossiers. Les CTR ont avant tout une mission d'assistance technique, qui ne nécessite pas une présence au sein du département, le délégué a à cet égard rappelé que seuls 10 départements bénéficient de la présence d'un CTR.

Toutefois, la délégation FO estime que l'expertise des dossiers requiert une connaissance minimale du contexte local et ne peut se satisfaire de la situation actuelle.

-Le Président de la séance, Gilles Roche s'est engagé à un rappel aux chefs de service de la Drfip concernant la possibilité pour les agents de bénéficier d'autorisation d'absence pour la consultation du psychologue de l'action sociale. Toutefois, ces autorisations d'absence seront octroyés sous réserve de nécessité de service.

-Michel Desreumaux a rappelé qu'un accord allait être conclu avec la SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) afin de mettre à disposition d'autres administrations des logements laissés "vacants" au sein de la délégation des finances. La délégation FO demeure circonspecte face à cet avatar de la régionalisation de l'action sociale, il convient de s'interroger quant à la communication de la délégation à destination des agents des finances afin d'augmenter le nombre de demandes.

-Enfin, l'opportunité d'une étude sur la composition catégorielle des participants aux sorties du ressort du BIL et des réunions de préparation à la retraite a été discutée. La délégation FO ne s'associe pas à cette requête, en effet le grade ne saurait être révélateur des besoins sociaux des individus. De plus, l'action sociale se doit de créer du lien social et de profiter à tous, indépendamment de toute considération liée au grade. Surtout, plutôt que de mener des études statistiques sur les participants à l'action sociale, il conviendrait de s'interroger sur les raisons qui freinent la participation d'autres agents non inscrits à ces actions (coûts, pertinence et renouvellement des prestations proposées, attentes des agents...).

Note relative aux orientations nationales de l'action sociale.

Monsieur Roche procède à une lecture de la note du 7 janvier 2013 relative aux orientations nationales de l'action sociale pour l'année 2013.

Monsieur Roche met en relation le maintien du budget 2013 et les baisses successives des effectifs du Ministère, il note ainsi que le budget par agent est augmenté en dépit de l'inflation.

La délégation FO ne peut que condamner ce cynisme, en effet nous avons rappelé en déclaration liminaire qu'en raison du contexte économique morose les besoins en matière d'action sociale sont croissants. De plus l'action sociale profite aux actifs et aux retraités, la baisse des effectifs n'induit donc pas une baisse du public de l'action sociale.

La note prévoit un renforcement du réseau local des délégations, avec la dissociation des fonctions de Correspondant Régional Chorus et de Délégué Départemental à l'action sociale. La délégation FO est en accord avec la nécessité de dissocier l'examen concret des dossiers et le circuit de gestion comptable. Néanmoins, Monsieur Roche se félicite ces fonctions soient encore cumulées dans le Nord, au nom de la compétence des acteurs. La délégation FO estime toutefois qu'au regard de la taille de notre département et des enjeux subséquents cette séparation ne soit pas effective et restera vigilante sur les délais de traitement des dossiers.

La note rappelle la priorité donnée à la facilitation de l'accès à la restauration collective, pour la délégation FO ceci ne saurait empêcher la nécessaire revalorisation des tickets restaurants afin qu'ils soient suffisants pour permettre aux agents de se restaurer convenablement.

Un marché national pour les chèques cadeaux sera mis en place.

En ce qui concerne les demandes d'aide pécuniaire, la note précise qu'en cas de récurrence des demandes les Assistants Sociaux pourront dispenser des prestations de conseil en économie sociale et familiale. Cette préconisation reprend une requête portée par la délégation FO au CDAS, notamment lors du CDAS 18 octobre 2012.

http://www.fo-dgfip-sd.fr/059/IMG/pdf/compte_rendu_cdas_18_octobre_2012-2.pdf

Nous regrettons que l'administration ne nous ait pas suivi lors de la dernière réunion, estimant qu'une telle demande n'était pas pertinente. Nous poursuivrons nos efforts pour une diversification et une modernisation de l'action sociale.

Nous souhaiterions aussi que cette prestation soit accessible à tous les agents demandeurs, sans passer par le filtre de la "récurrence", notion qui doit être part ailleurs précisée.

Ordre du jour

1- L'approbation du procès verbal de la réunion du 18 octobre 2012 a été remis à la prochaine séance, certaines organisations syndicales ne l'ont pas reçu.

2- Présentation de l'exécution du budget de la délégation départementale 2012.

La restauration (matériels et subventions) constitue le poste le plus important.

En cas d'augmentation des tarifs, la délégation peut être amenée à augmenter sa participation au repas, par exemple des avenants ont dû être conclus avec la préfecture.

En revanche, la convention avec le restaurant de la mairie de Lille n'a pas été reconduite, suite à une hausse trop forte des tarifs demandés. Les agents concernés peuvent désormais déjeuner au restaurant administratif de la DRFIP Kennedy.

On notera également l'augmentation des visites de la médecine de prévention, alors même qu'un départ en retraite d'un médecin de prévention n'est pas remplacé (voir compte rendu CHSCT Nord 11/12/2012).

3-Budget d'Initiative Local (BIL) 2012 et 2013.

Le BIL 2013 a été voté à l'unanimité. Pour 2013, sont proposés le 20 avril une sortie au parc de loisirs Bagatelle ou cerfs-volants à Berck ; une sortie au musée d'histoire naturelle à Paris le 26 octobre. Les sorties spectacle cabaret, opéra de Lille, orchestre national de Lille sont également à l'ordre du jour.

En 2012, environ 5500 personnes ont participé aux activités dans le cadre du BIL. L'arbre de Noël reste le poste de dépense le plus important, et les retours des bénéficiaires sont très positifs.

4-Présentation du nouveau dispositif ALPAF d'aide à la propriété.

Ce dispositif vise à aider les acquéreurs à financer une partie des intérêts d'un prêt bancaire immobilier.

Ce changement s'explique par le non-renouvellement de la convention passée avec certaines banques en raison de propositions trop onéreuses de ces dernières.

L'appel d'offres n'a pas permis de contracter avec de nouveaux partenaires offrant des conditions d'octroi satisfaisantes.

Michel Desreumaux a insisté sur le fait que les agents ne devaient pas se détourner de ce nouveau dispositif, qui permet l'attribution d'une aide durant les cinq premières années de remboursement.

Toutefois, nous regrettons que cette aide soit postérieure à l'acquisition, craignant que les agents ne pouvant financer l'apport et les frais de notaires demeurent exclus de l'accession à la propriété.

Les collègues peuvent envoyer leurs observations et propositions en vue du prochain CDAS par courriel à l'adresse fo.drfip59@dgfip.finances.gouv.fr
